

Propos financiers

Printemps 2026



Pierre Cantin
B.A.A.
Conseiller en gestion
de patrimoine
pierre.cantin@bnc.ca
514 428-4318

Olivier Cantin
B.A.A.
Conseiller en gestion
de patrimoine
olivier.cantin@bnc.ca
514 389-3953

Émilie Le Meur
Adjointe
emilie.lemeur@bnc.ca
514 428-4315

Investissement

Investissement actif ou passif? Lequel gagne?

Entre l'investissement actif et l'investissement passif, lequel est le meilleur? C'est un débat qui anime les professionnels et les investisseurs autogérés depuis des décennies.

L'investissement actif fait appel à un gestionnaire de portefeuille épaulé par une équipe d'analystes dont la tâche consiste à acheter et à vendre des actions individuelles dans l'objectif d'en tirer le rendement le plus optimal. Ils font des recherches pour trouver des titres dignes d'intérêt et fondent leurs décisions sur une multitude de facteurs comprenant les grandes caractéristiques de l'entreprise — aussi appelés «fondamentaux» —, la fluctuation des prix et les tendances de l'économie et du marché.

La naissance de l'investissement passif

L'investissement passif s'appuie le plus souvent sur un fonds conçu pour refléter un grand indice boursier. Pour les investisseurs autogérés — aussi appelés investisseurs autonomes, de détail ou individuels —, l'aventure a commencé en 1976, quand le Vanguard Group a créé le First Index Investment Trust — le premier fonds indiciel de détail —, qui suivait l'indice S&P 500. Et, 50 ans plus tard, les investisseurs ont ainsi l'occasion de suivre des centaines d'indices boursiers ou obligataires canadiens ou mondiaux.

Les qualités de chaque approche

Les partisans de l'investissement passif vantent son bilan positif. Étant donné que les marchés ont tendance à monter avec le temps, il est en effet possible d'obtenir de bons résultats avec le temps en suivant un indice si l'on adopte une approche dite «acheter et conserver». De cette façon, on ne s'aventure pas à évaluer l'entreprise ni à anticiper les tendances, ce qui est parfois risqué. De plus, les frais de gestion sont inférieurs.

De leur côté, les investisseurs optant pour une stratégie active veulent faire mieux que le marché — tandis que l'approche passive suit le marché. L'équipe d'investissement cible des entreprises individuelles ou des secteurs prometteurs et modifie le portefeuille en fonction de l'objectif. Quand le marché baisse, elle opère des changements afin de tirer le meilleur parti possible d'un contexte difficile.

Il n'y a donc pas de véritable gagnant — c'est une affaire de préférence personnelle. Pour atteindre ses objectifs financiers à long terme, le plus important est de persévérer et d'investir régulièrement, que ce soit activement ou passivement.



Le dilemme des millénariaux

Les millénariaux forment la génération la plus nombreuse du Canada, et plusieurs d'entre eux font face à un dilemme en matière de planification patrimoniale. Ils veulent épargner en vue de leur retraite dès leur jeune âge afin de bénéficier d'une croissance composée, mais leurs obligations financières actuelles rendent la chose compliquée.

Par exemple, une jeune femme qui tente de réunir la mise de fonds pour l'achat de sa première maison a du mal à économiser pour ses objectifs à long terme. Ou un couple, ayant maison et enfant, veut prévoir sa retraite, mais il doit aussi payer l'hypothèque, le prêt-auto et les assurances, mettre de l'argent de côté pour les études de l'enfant, se constituer un fonds d'urgence et économiser pour les vacances d'été.

Établir un plan

Ce dilemme se résout en trois étapes. Commencez par déterminer le montant que vous pouvez allouer chaque mois, ou à chaque paie, à vos objectifs financiers.

Ensuite, dressez la liste de ces objectifs et divisez-la en buts à court, moyen ou long terme. Pensez à y inclure les rêves qui vous tiennent à cœur et pas uniquement vos besoins. Calculez combien vous devriez épargner au total pour chacun, et répartissez ce montant sur une base annuelle, puis sur une base mensuelle.

La troisième et dernière étape est un travail d'équilibriste. D'une part, vous voulez atteindre vos buts à court et à moyen terme, mais sans porter ombrage à votre retraite ou à tout autre objectif plus lointain. D'autre part, vous devez vous occuper de vos besoins, sans toutefois sacrifier vos rêves. Cette étape nécessite habituellement de faire des compromis. Il est parfois utile de faire le tour de ses dépenses et d'établir un budget, afin de voir si on ne peut pas en mettre un peu plus de côté.

Rappelez-vous que nous sommes là pour vous aider à calculer quelle sera la croissance de vos investissements, laquelle vous aidera à atteindre vos buts.

Une stratégie évolutive

Ce plan va évoluer au fil du temps. Par exemple, quand vous aurez enfin retapé votre cuisine — un objectif à moyen terme —, vous aurez la latitude de reporter le montant que vous économisez à cette fin vers l'un, ou plusieurs, de vos autres buts.

Ou voici que vous vous fixez un nouvel objectif, comme aider votre enfant à réunir la mise de fonds pour l'achat d'une maison. Cela vous obligera peut-être à épargner davantage ou à réduire le montant alloué à certains de vos buts.

La vie nous réserve parfois des surprises qui ont une incidence financière. Un divorce occasionne des défis financiers et peut nécessiter de revoir nos plans. Une augmentation de salaire nous permettra d'économiser plus activement.

Nous serons heureux de vous aider à adapter votre plan, que ce soit à de nouvelles circonstances ou à de nouveaux objectifs. Nous veillerons aussi à vérifier régulièrement si vos épargnes correspondent toujours à vos attentes. Par exemple, il est parfois indiqué d'opter pour des placements plus conservateurs quand on pense avoir besoin de ces fonds à court terme.

Au-delà de l'argent

Le fait de jongler avec plusieurs objectifs financiers sans suivre un plan précis peut engendrer de l'insécurité. Avoir un plan stratégique fait une grande différence. Au lieu de vous sentir dépassé par la situation, vous aurez le sentiment de la maîtriser.

Avec le temps, quand les circonstances exigeront que vous mettiez votre plan à jour, vous composerez plus aisément avec les changements, car vous aurez appris à bien établir vos buts et à faire des compromis.

L'avantage de commencer tôt

Valeur du REER à l'âge de 65 ans avec des cotisations annuelles de 10 000 \$ à un taux de rendement de 6 %*

Âge auquel on commence :	
25	1 547 620 \$
30	1 114 350 \$
35	790 580 \$
40	548 645 \$
45	367 855 \$

*Basé sur une cotisation de 10 000 \$ faite à la fin de chaque année à un taux d'intérêt annualisé de 6 % composé annuellement. Ce tableau est fourni à titre indicatif seulement. Il ne représente pas le rendement d'un titre ou d'un portefeuille en particulier.



Avez-vous besoin d'un fonds d'urgence?

Perdre son emploi, subir une diminution de salaire, attendre le premier versement d'une prestation d'invalidité, devoir effectuer une réparation urgente sur sa maison, voici quelques-uns des revers financiers pendant lesquels un fonds d'urgence pourrait vous sauver la mise.

Pour apprécier à sa pleine valeur l'importance d'un fonds d'urgence, il suffit d'imaginer comment on subviendrait à ses besoins en cas d'imprévu coûteux.

Éviter le stress financier

Puiser dans son épargne retraite pourrait retarder l'atteinte des objectifs à long terme, surtout si le marché est en baisse. Se servir de sa carte de crédit ou de sa marge

de crédit revient à augmenter ses dettes alors qu'on peine à boucler son budget. Ces façons de faire ajoutent au fardeau financier, tandis qu'un fonds d'urgence vous aidera à faire face à la situation.

Couvrir ses besoins

Un fonds d'urgence — habituellement constitué d'argent liquide — devrait couvrir de trois à six mois de subsistance, mais cela varie en fonction des besoins. Par exemple, un travailleur autonome, chef d'une famille monoparentale, aura besoin d'un fonds plus imposant qu'un couple dont les deux conjoints sont salariés.

Quand on n'a pas beaucoup d'argent. On peut savoir qu'un fonds d'urgence est essentiel, mais ne pas en avoir parce que son budget est serré. Si tel est votre cas, commencez doucement. Mettez de côté un certain montant chaque mois, ou lorsque vous recevez votre paie, et ajoutez-y si possible votre remboursement d'impôt ou votre prime annuelle.

Avoir au moins un plan d'urgence. Certaines personnes préfèrent investir leur



argent au lieu de garder un gros montant dans un compte d'épargne à bas taux d'intérêt. Mais rappelons qu'un fonds d'urgence sert à gérer le risque et non à générer de la croissance. Si toutefois l'idée du compte d'épargne vous déplaît, rien ne vous empêche d'échafauder un plan d'urgence, en y ajoutant un modeste fonds d'urgence.

Non seulement le fonds d'urgence vous apportera un filet de protection en cas de revers financier, mais vous aurez l'esprit plus tranquille en vous sachant capable d'affronter les imprévus.

Quand faut-il revoir son testament?

On fait son testament, on le range au bon endroit, puis... on l'oublie. Pourtant, il arrive qu'on doive le modifier parce que des changements surviennent dans notre vie, ou dans celle de quelqu'un d'autre.



Voici quatre raisons justifiant une telle mise à jour. Par ailleurs, on recommande de revoir son testament tous les trois à cinq ans.

Changements de vie majeurs. Quand votre statut matrimonial change — mariage, divorce, veuvage —, cela entraîne normalement la mise à jour de votre testament. Si un remariage crée une famille recomposée, votre testament, ou d'autres mesures en matière de succession, vous permettra de prendre soin des enfants nés d'une union antérieure.

Si l'un de vos enfants devient majeur, vous pourriez vouloir en faire votre liquidateur testamentaire — aussi appelé exécuteur testamentaire, fiduciaire successoral ou représentant personnel, selon les provinces.

Changement de bénéficiaires. Plusieurs raisons peuvent vous conduire à ajouter ou à retirer un bénéficiaire ou à modifier la valeur de l'héritage. Par exemple, vous voulez y inclure un membre de votre famille

— un de vos enfants ou de vos petits-enfants, une nièce, un neveu — ou en exclure une personne décédée. Ou, après avoir fourni à l'un de vos enfants la mise de fonds pour l'achat d'une maison, vous jugez opportun de modifier son héritage. Ou, à votre retraite, vous tenez à faire un legs à une œuvre de bienfaisance.

Changement de situation financière. Si le changement est modeste, il ne vous sera sans doute pas nécessaire de revoir votre testament, mais un changement majeur pourrait l'exiger, comme le fait d'acheter ou de vendre une propriété ou une entreprise, ou de recevoir un héritage considérable.

Changement d'exécuteur. Vous avez choisi votre exécuteur il y a quelques années déjà. Ce serait une bonne idée de vérifier s'il veut et peut toujours assumer cette responsabilité. S'il a déménagé au loin, il serait peut-être préférable que vous en nommiez un autre. Si votre succession est devenue plus complexe, vous pourriez souhaiter confier cette fonction à un professionnel ou à une fiducie.

Cotiser au REER de son conjoint : oui ou non?

Grâce au fractionnement du revenu de pension, le conjoint ayant un revenu supérieur peut allouer au conjoint ayant un revenu moindre jusqu'à 50 % de son revenu de pension admissible, y compris les paiements provenant d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).

Avant la mise en place de cette disposition par le gouvernement, un couple utilisait le régime enregistré d'épargne retraite (REER) de conjoint pour payer moins d'impôt pendant la retraite. Le conjoint au revenu le plus élevé y déposait des cotisations déductibles d'impôt, et les retraits étaient imposés au conjoint ayant un revenu inférieur. Mais cotiser au REER de son conjoint comporte-t-il des avantages qui ne sont pas offerts par le fractionnement du revenu de pension?

Voici trois situations où le REER de conjoint offre des avantages uniques.

Quand on prend sa retraite avant 65 ans. Le FERR n'est admissible au fractionnement de revenu de retraite que si son propriétaire a au moins 65 ans. Toutefois, si vous prenez votre retraite avant 65 ans, le conjoint au revenu inférieur a le droit de retirer du REER ou du FERR de conjoint, retraits qui seront donc taxés à un taux plus bas.

Quand on a encore des revenus après 71 ans. Vous devez fermer votre REER à 71 ans. Mais si vous avez encore des revenus et que votre conjoint est plus jeune, vous pouvez cotiser à son REER jusqu'à la fin de l'année de ses 71 ans.

Quand on veut améliorer le fractionnement des revenus. Grâce au fractionnement du revenu de pension, vous pouvez fractionner jusqu'à 50 % de votre revenu de pension admissible, mais quand le conjoint au revenu le plus élevé a d'autres sources de revenus, cela ne suffit pas toujours à égaliser le revenu de chacun. En revanche, il est permis de retirer du REER ou du FERR de conjoint tout montant que vous voulez et il sera imposé au taux d'imposition du conjoint au revenu inférieur.

Suivre de près sa carte de crédit

On ne pense pas toujours à vérifier les achats facturés sur sa carte de crédit, surtout si on n'a pas eu de problème jusque-là.

Cependant, personne n'est à l'abri d'une fraude ou d'une erreur. Il arrive qu'un magasin facture accidentellement deux fois le même achat ou oublie de rembourser un retour. Ou on pense avoir souscrit un abonnement d'un mois, mais voilà que ce montant est automatiquement retiré les mois suivants.

Quant aux fraudes, elles ont plusieurs visages : vol de données, hameçonnage par courriel ou par téléphone, etc. Un arnaqueur peut accéder à vos données par le biais d'un Wi-Fi public ou aux informations de votre carte de crédit grâce à un copieur de carte.

Vous devriez vérifier le relevé de votre carte de crédit au moins une fois par mois, plus souvent si cela vous convient. Plusieurs institutions financières proposent aussi de vous envoyer une alerte — par texto, courriel ou notification dans l'appli — chaque fois qu'un achat apparaît sur votre carte.



Votre remboursement d'impôt est-il de l'argent tombé du ciel?

Voyez-vous votre remboursement d'impôt comme un cadeau du gouvernement? Vous n'êtes pas seul à penser ainsi!

Pour nombre de Canadiens, ce remboursement est de l'argent gratuit — de l'argent qu'on peut dépenser sans compter. Or, cet argent détenu temporairement par l'état est en réalité votre propre argent.

Au lieu de le dilapider, essayez de l'allouer au point budgétaire qui réclame le plus votre attention. Si vous détenez une carte de crédit, vous pouvez vous en servir pour réduire, voire éliminer, les intérêts encourus. À moins que vous décidiez de le déposer dans un compte enregistré et de l'épargner en vue de votre retraite, de l'achat d'une maison, des études de vos enfants ou de tout autre objectif financier.

N'oubliez pas que ce remboursement est de l'argent que vous avez durement gagné.

Nous pouvons vous conseiller sur la façon d'employer ce remboursement ou toute autre somme d'argent, comme une prime annuelle.